

Barème

MARIUS IMMO

au 1er janvier 2026

HABITATION : Vente et recherche

Mandat exclusif : 5 %

Mandat exclusif interactif en ligne : 7 %

Mandat simple : 7 %

Nos honoraires sont appliquées sur le prix de vente du bien au jour de la signature de l'acte authentique devant notaire et ne peuvent être inférieurs à 7000 € TTC

Mandat semi-exclusif : 7 % - 3,5%

Nous gardons l'exclusivité (seule agence en mandat). Le vendeur peut proposer son bien à la vente par lui-même aux mêmes conditions de prix. S'il trouve acquéreur et qu'il souhaite que nous opérons les diligences de vérifications de solvabilité et mener la vente à son terme, les honoraires sont diminuées de 50% (3,5% TTC)

Mandat de recherche : 5000 € en dessous de 150 000 € 7 000 € TTC entre 150 001 et 350 000, 4% du prix de vente au delà

Vente de terrain :

**4 500 € TTC pour une vente inférieure à 25 000 €
10 % TTC au-delà**

Vente de parking/ stationnement :

**2 500 € TTC pour une vente inférieure à 35 000 €
7 % TTC au-delà**

Estimation immobilière : 120 € TTC

Incluant les frais de déplacement dans la limite de 20 KM autour de l'agence, facturés au delà

Nos honoraires sont appliquées sur le prix de vente du bien au jour de la signature de l'acte authentique devant notaire

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

TOUS TYPES DE MANDAT DE VENTE :

8 % HT 5 (9,6 % TTC) BIENS INFÉRIEURS À 50 000 €

7 % HT(8,4% TTC) DE 50 001 À 200 000 €

5% HT (6% TTC) AU-DELÀ DE 200 000 €

+ 15 % HT DU LOYER ANNUEL SI DROIT AU BAIL DANS LA VENTE

Nos honoraires sont appliquées sur le prix de vente du bien au jour de la signature de l'acte authentique devant notaire ou seing privé avocat, et ne peuvent être inférieurs à 7000 € TTC

Mandat de mise en location

1 MOIS DE LOYER HT POUR LE PROPRIETAIRE? & MOIS DE LOYER HT POUR LE LOCATAIRE
SI LOYER INFERIEUR A 500 € HT: MOIS : forfait de 1000 € HT

ACTES HORS MANDAT DE LOCATION:

REDACTION DE BAIL PROFESSIONNEL/ COMMERCIAL : Sur devis, minimum 750 € HT (900 € TTC)

ETAT DES LIEUX : 500 TTC MINIMUM, 15 € TTC DU M2

Tarif mise en place de locataires habitation :

Part bailleur:

Rédaction de bail, état des lieux, entremise et négociation : 1 mois de loyer TTC, plafonné à :

-15 € TTC/ m2 en zone très tendue

-13 € TTC/m2 zone tendue (Ex: MARSEILLE AIX TOULON)

-11 € TTC/m2 reste du territoire

Part locataire :

-15 € TTC/ m2 en zone très tendue (Paris)*

-13 € TTC/m2 zone tendue (Ex: MARSEILLE AIX TOULON)*

-11 € TTC/m2 reste du territoire *

Location de parking / box - Location

200 € TTC partagé entre le bailleur et le locataire 50/50

GESTION LOCATIVE & RÉDACTION D'ACTES CLIENTS PROFESSIONNELS :